Pour prendre au sérieux l'aménagement du territoire : l'enjeu de l'initiative "De l'espace pour l'homme et la nature"

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (2007)**

Heft 1748

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1024437

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Pour prendre au sérieux l'aménagement du territoire

L'enjeu de l'initiative «De l'espace pour l'homme et la nature»

Jean-Daniel Delley (24 septembre 2007)

La traversée des Etats-Unis d'Amérique, du Canada ou même de la France donne au visiteur helvétique un sentiment d'infini. Alors qu'un trajet en train de Genève à Zurich fait apparaître le territoire suisse comme un puzzle désordonné où l'on distingue mal les espaces dévolus à l'habitat, aux infrastructures, aux activités économiques et à la nature.

Si la Suisse a mal à son territoire, c'est qu'elle ne sait pas en gérer l'aménagement. L'Etat central ne dispose pas de compétences fortes en la matière et les cantons doivent partager les leurs avec les communes. Si bien qu'on ne sait trop qui tient le gouvernail. Ce flottement dans la direction se traduit par un véritable mitage du territoire. Aujourd'hui, 30% des constructions sont situées en-dehors des zones à bâtir. Peut-on encore parler d'aménagement?

Parce que notre pays est densément peuplé, le sol, plus qu'ailleurs, devrait être traité comme une ressource rare. Or nous n'en prenons pas le chemin. Bien au contraire, des mesures d'assouplissement de règles en vigueur sont inscrites à l'agenda.

L'initiative populaire *«De l'espace pour l'homme et la nature»* vient donc à son heure. Longuement mûrie et soutenue par de nombreuses organisations et un comité où siègent notamment des parlementaires de plusieurs partis, elle part d'un constat incontestable. La zone à bâtir non construite représente actuellement 60'000 hectares, soit une superficie suffisante pour abriter 2,5 millions d'habitants supplémentaires. L'initiative propose donc une solution simple: gelons pendant 20 ans cette superficie. Pour affecter de nouveaux terrains à la construction, il faudra transférer une superficie équivalente de la zone à bâtir en zone non constructible. Cette solution présente l'avantage de la souplesse. Et vingt ans, c'est le temps donné à la Confédération et aux cantons pour promouvoir une utilisation rationnelle du sol, en distinguant mieux territoire constructible, zones naturelles et terres agricoles. Et pour favoriser l'urbanisation à l'intérieur des zones bâties, des friches industrielles et commerciales et des surfaces sous-utilisées.

L'enjeu n'est ni abstrait ni technique. Il concerne l'héritage que nous léguerons aux générations futures: quels paysages, quels espaces de délassement, quelles possibilités de survie pour la faune et la flore? Le développement durable passe aussi par l'aménagement du territoire.